

SALLE COMMUNALE

Tarifs des salles communales (approuvés par délibération du 10/11/2022)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, reconduit les tarifs des salles communales suit, à compter du 01.01.2023 :

	Résidents locaux, Associations, Entreprises	Extérieurs
WEEK END (samedi + dimanche)	380 Euros	550 Euros
Location journée	260 Euros	380 Euros
SEMAINE	1000 Euros	1100 Euros
LOCATION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DES ASSOCIATION (HAUT)	180 Euros	210 Euros

Associations locales : associations ayant leur siège social à Esbarres, produisant les bilans d'activité et financier demandés chaque année aux associations.

Particuliers locaux : particuliers ayant une résidence principale ou secondaire dans la commune.

Entreprises locales : entreprises ayant leur siège ou un établissement sur la Commune.

Dans le cas de mise à disposition gracieuse, une fois par an, aux associations locales, le forfait ménage, est fixé à 75 € le week-end.

20 € par jours supplémentaires consécutifs seront appliqués si la mise à disposition dépasse les 2 jours (week-end). Le Conseil municipal se réserve le droit d'accorder à titre exceptionnel une gratuité de location, eu égard à la nature de la manifestation, ou, pour les manifestations d'intérêt social ou culturel, d'appliquer le tarif « associations locales ».

Cautions (non encaissées) : 1 000 euros.

Arrhes : 50% de la location.

La réservation sera effective seulement à partir du versement des arrhes et des justificatifs demandés.

Mairie d'Esbarres – Place de l'Eglise -21170 ESBARRES
Tél : 03.80.29.01.77 – Courriel : mairie.esbarres@wanadoo.fr